



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pouvoir d'achat des retraités

Question au Gouvernement n° 1606

Texte de la question

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

M. le président. La parole est à Mme Laurence Trastour-Isnart.

Mme Laurence Trastour-Isnart. Monsieur le Premier ministre, le dernier rapport de l'Observatoire français des conjonctures économiques – OFCE – montre que la quasi-totalité des retraités perdent en pouvoir d'achat du fait de votre politique fiscale. Ce rapport accablant prouve une nouvelle fois que les retraités sont les grandes victimes de votre politique.

Vous avez en effet choisi de désindexer les pensions de retraite de l'inflation : du jamais-vu depuis 1945 !

M. Hubert Wulfranc. Et on n'en débat pas !

Mme Laurence Trastour-Isnart. Après avoir augmenté de 25 % la CSG pour plus de 7 millions de retraités, vous avez partiellement fait marche arrière, sous la pression populaire des Français. L'augmentation de la CSG est effectivement une mesure injuste, que subissent toujours plusieurs millions de retraités, qui sont loin d'être riches : le seuil de déclenchement du taux maximum de 8,3 % de CSG est fixé à 1 880 euros pour les célibataires et à 1 440 euros, en moyenne individuelle, pour un couple de retraités. Est-on riche lorsqu'on dépasse 1 880 euros ou même 1 440 euros de revenu net fiscal mensuel ? Le grand débat national voulu par le Président Macron fait l'impasse sur le niveau de vie des retraités, grands perdants de votre politique fiscale. *(Exclamations.)*

Monsieur le Premier ministre, les retraités ne sont pas des nantis ! Prenez conscience que la retraite n'est pas un privilège mais le fruit des cotisations versées durant toute une vie de travail. Aussi, allez-vous tenir compte des conclusions de l'OFCE pour réindexer les pensions de retraite sur l'inflation, revenir sur la hausse de la CSG et cesser le matraquage fiscal injuste des retraités français ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame Trastour-Isnart, je vous remercie de m'offrir l'occasion de parler des retraités. On sait le rôle qu'ils jouent dans la cohésion sociale de notre pays, et il est primordial de reconnaître leur travail, celui de toute une vie.

M. Thibault Bazin. C'est vrai !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Vous le savez, dans la loi relative aux mesures d'urgence économiques et

sociales, nous avons pris en compte la colère qui émanait des territoires, et notamment des retraités. Nous avons ainsi annulé une mesure qui avait été considérée comme injuste et insuffisamment discutée : l'augmentation de la CSG, appliquée en 2018, sur les retraités dont la pension mensuelle était comprise entre 1 400 et 2 000 euros. Pour ces personnes, le taux de CSG sera ramené, en 2019, à 6,6 %, et le remboursement du trop-perçu se fera, à partir de janvier, sur la pension de retraite de mai prochain.

M. Jérôme Lambert. Ce n'est pas un cadeau, c'est une restitution !

M. Sébastien Jumel. Merci les gilets jaunes !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Près de la moitié des 8 millions de foyers ayant supporté une hausse de la CSG en 2018 retrouveront donc le bénéfice de la situation antérieure.

M. Jérôme Lambert. Moins l'inflation !

M. Pierre Cordier. Et le gel des pensions ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. J'ajoute que nous travaillons pour eux.

Nous avons mis en place une complémentaire santé, pour toutes les personnes percevant une pension de retraite inférieure à 1 000 euros, accessible à moins de 1 euro par jour.

Nous avons également lancé une vaste concertation sur le grand âge et l'autonomie. En effet, nous savons que, plus les personnes âgées vieillissent, plus elles sont inquiètes de devoir imposer une charge financière à leur famille en raison de l'entrée dans un établissement ou pour recevoir des soins. Ce travail est en cours, et un rapport nous sera remis le 15 mars. Des mesures seront prises dans une loi, cette année, pour répondre à l'anxiété des Français, notamment des personnes âgées, face à la dégradation de leur autonomie au cours du vieillissement.

M. Jean-Louis Bricout. Et l'indexation des retraites ?

M. Christian Hutin. Répondez à la question, madame la ministre !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Enfin, le reste à charge zéro, mis en place dès cette année, va permettre l'accès sans frais à des lunettes, des soins dentaires et des audioprothèses. Les retraités seront les premiers bénéficiaires de cette réforme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1606

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 janvier 2019](#)